



# ALPES-MARITIMES

## CONSEIL GÉNÉRAL

Jeunes 06 en forme,

### assurer sa santé ...

Conditions d'attribution :

- Etre un étudiant de moins de 25 ans révolus, résider dans les Alpes-Maritimes et être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur des Alpes-Maritimes.
- Avoir souscrit à titre individuel une complémentaire santé.

Cadre à compléter par l'étudiant :

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1 9 <input type="text"/> <input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code Postal :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Email :	<input type="text"/>
Etablissement d'enseignement supérieur :	<input type="text"/>
Nom de la mutuelle :	<input type="text"/>
Montant du forfait annuel souscrit :	<input type="text"/>
Déclare avoir souscrit personnellement une assurance complémentaire santé. <input type="checkbox"/>	

Documents à joindre à votre demande :

- Copie de la carte d'étudiant 2009/2010.
- Copie d'une pièce d'identité.
- Attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Copie de la carte d'inscription personnelle à une assurance complémentaire santé.
- Copie du tarif acquitté.
- Justificatif de domicile (EDF, téléphone,...).
- RIB ou RIP au nom de l'étudiant.

A renvoyer à l'adresse suivante :

Conseil Général des Alpes-Maritimes  
Service de la jeunesse  
« JEUNES 06 EN FORME »  
BP 3007 - 06201 Nice Cedex 3

N° vert : 0 805 850 006